

Séjour pédagogique à Talmont Saint Hilaire

Dates : du 22 au 24 septembre 2025 ou du 24 au 26 septembre 2025.

Classes concernées : Sixièmes

Objectifs :

- **Séjour sportif dans le prolongement du programme d'EPS.**
- **Temps de cohésion et construction de l'identité collégienne à Saint-Paul.**

Madame, Monsieur,

Le Collège Saint-Paul d'Angoulême organise un séjour scolaire du 22 au 24 septembre 2025, pour les classes de 601/602/603 et du 24 au 26 septembre 2025, pour les classes 604/605/606 à Talmont Saint Hilaire. Ce voyage s'inscrit dans la continuité de notre projet pédagogique et permettra aux élèves d'apprécier le caractère propre de notre établissement. Ainsi, il propose des activités en lien avec le programme d'EPS et vise à améliorer la cohésion des classes au début du collège.

1. Activités

- Stage de Surf encadré par des moniteurs d'état de surf du centre.
- Activités sportives au centre d'hébergement du Porteau :
 - Course d'orientation
 - Randonnée VTT
 - Olympiades et jeux sportifs

Il y aura permutation des activités, de sorte que les classes restent indépendantes. L'encadrement est assuré systématiquement par deux adultes de la communauté éducative du lycée Saint-Paul et le stage de surf par les moniteurs de l'institut.

2. Hébergement et repas

L'hébergement est assuré au centre d'hébergement du Porteau, en chambres de 4 ou 6 personnes. L'adresse est : 210 impasse du Porteau 85440 Talmont-Saint-Hilaire Tel : 02 51 22 00 22. www.pep85.com/index.php/centre-du-porteau . Le séjour faisant partie intégrante des activités scolaires dispensées par le Collège Saint-Paul, **le règlement du collège s'y applique.**

Il est nécessaire d'emmener les articles suivants : Voir trousseau

3. Transports.

Les transports sont assurés par la société de Maillard, deux cars sont mis à notre disposition. Durant les transports, les élèves seront répartis par demi-classe dans les cars. Les horaires précis de départ et d'arrivée vous seront communiqués à la rentrée.

- Le départ du premier voyage aura lieu **le lundi 22 septembre 2025 vers 8H00, au parking des Chais Magélis à Angoulême.**
- Le départ du second voyage aura lieu **le mercredi 24 septembre 2025 vers 8h00, au parking des Chais Magélis à Angoulême.**
- Il est demandé aux familles d'amener les enfants **15 minutes avant le départ.**
- Le retour est prévu **au parking des Chais Magélis à Angoulême :**
 - **vers 17h00 le mercredi 24 septembre 2025, pour le premier voyage.**
 - **vers 17h00 le vendredi 26 septembre 2025, pour le second voyage.**

4. Coût

Le prix total du séjour s'élève à 230 euros. L'Association Espace de l'établissement qui participe activement à la présence de tous les élèves en séjour, prendra en charge 35 € par élève, ce qui revient à 195 € pour les familles. Si certaines familles rencontrent des difficultés, elles sont invitées à prendre contact avec l'établissement. **Le règlement du séjour s'effectuera avec la contribution des familles suivant le mode de paiement choisi courant novembre.**

5. Communication

Les photos seront classées et accessibles aux élèves via notre environnement numérique Pearltrees. Certaines d'entre elles seront affichées sur le site.

6. Stage de surf : les incontournables

Notez bien les points suivants afin que votre enfant puisse participer au stage de surf

Attestation de natation : une attestation de natation est exigée par l'Institut Sport Ocean (un test d'aisance aquatique (voir texte ci-dessous) ou un test 25 mètres (sans gilet) pour chaque élève et doit être impérativement remise au professeur responsable de classe le jour de la rentrée. **Tout élève n'ayant pas satisfait à ce test ne pourra participer à l'activité.**

L'établissement ne prend pas en charge le passage des attestations car le temps après la rentrée ne nous le permettra pas. Vous pouvez demander à passer ce test auprès de n'importe quel maître-nageur. **Attention chaque année, vous êtes nombreux à attendre le dernier moment pour l'obtenir ce qui surcharge le bassin de Nautilus qui ne pourra répondre à toutes les demandes durant septembre.** Nous vous conseillons donc d'anticiper l'obtention de ce test.

Trousseau surf : un maillot de bain (protection de la combinaison en néoprène fournie) et d'un **coupe-vent**. Il doit également prévoir un **pull ou une polaire**, de la **crème solaire**, une **casquette** et une **serviette de bain**.

Bulletin officiel n° 34 du 12-10-2017

Annexe 4 - Test d'aisance aquatique

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

– effectuer un saut dans l'eau ;

– réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; – réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; – nager sur le ventre pendant vingt mètres ; – franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal. »

TROUSSEAU			
PANTALON DE VILLE	1	SERVIETTES	2
SURVÊTEMENTS	2	BROSSE	1
SHORT	2	BROSSE À DENTS	1
T-SHIRTS	4	DENTIFRICE	1
CHAUSSETTES	3	GEL DOUCHE	1
SLIPS OU CULOTTES	4	SHAMPOING	1
PULL-OVERS	2	CRÈME SOLAIRE	1
PYJAMA	1	CRÈME HYDRATANTE	1
MAILLOT DE BAIN	1	SAC POUR LINGE SALE	1
MANTEAU	1	SAC A DOS	1
K-WAY	1	GOURDE	1
PAIRE DE BASKET	1		
CHAUSSENS	1		
CASQUETTE/CHAPEAU	1		